

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026

NOTES DE SYNTHÈSE

EXPOSE SOMMAIRE DE LA DELIBERATION N° 14

Financement des contrats d'apprentissage par le CNFPT - Détermination des besoins pour la campagne 2026 :

Après avoir rappelé au Conseil Municipal que la Commune accueille depuis des années des apprentis au sein de divers services, notamment techniques et périscolaires, Monsieur le Maire lui propose de poursuivre cette expérience positive pour l'année scolaire 2026/2027.

Néanmoins, depuis quelques années nous sommes confrontés à la baisse des financements par le CNFPT des frais de scolarité (qui peuvent atteindre 5 000 à 7 000 €).

Ce dernier, faute de budget suffisant malgré l'encouragement généralisé au recours à l'apprentissage, est contraint de sélectionner les dossiers qu'il finance ou pas.

Cette année, un des critères retenus sera l'inscription réelle des postes vacants aux tableaux des effectifs de la collectivité.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer et d'inscrire dès à présent au tableau des effectifs a minima 2 postes d'apprentis affectés aux services périscolaires voire 4 postes afin d'augmenter nos chances d'obtenir ces 2 postes financés.

Étant précisé que le Conseil Municipal devra à nouveau être saisi en vue d'autoriser le Maire à signer les contrats d'apprentissage le cas échéant. Il sera temps alors de supprimer les postes créés en surnombre.